



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 166/2025

A L'ENTREPRISE KAMUNGA SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 034/B'KE/CGPMP/SP/08/2025, conclu avec la Chefferie de Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre, quarante-huit centimes (USD 386 984,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille sept cent et huit, quatre-vingt-neuf centimes (USD 2 708,89), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 24/06/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

0000166